

Pourquoi adhérer à la Chambre Syndicale des Fleuristes ?

Nous sommes les seuls habilités à saisir les préfets, les DDCCRF (directions départementales de la consommation, concurrence et répression des fraudes) et la DILTI (délégation interministérielle de lutte contre le travail illicite), pour vous venir en aide, en cas de concurrence déloyale.

A votre écoute tout au long de l'année, voici les remarques que nous avons le plus souvent entendues :

- Difficultés à recruter du personnel qualifié, un métier insuffisamment connu du grand public,
- Difficultés pour gérer les 35 heures au sein de votre entreprise,
- Difficultés en situation de concurrence déloyale et de travail illégal près de vos entreprises.

Par ces actions la Chambre syndicale œuvre pour que le Métier de Fleuriste soit reconnu, entendu et puisse attirer les vocations.

Pierre BRUNET

[Contacter par mail](#)